

MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 MAI 2020 - N° 1

L'an deux mil vingt, le 23 mai à 10h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mesdames BORAWSKI Geneviève, CORDEY Lydie, EGRET Hélène, GERMAIN Catherine, LENFANT Laurence, MIESZKALSKI Déborah, ROSSI Nicole ;

Messieurs BEAUMEL Adrien, CARRÉ Vincent, DEVISMES Grégory, GALLARDO José, GIRODIER Sylvian, NUBUL Antoine, RANDON Benoît, WECKER Paul.

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUMEL Adrien

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie

Ordre du jour :

- Élection du Maire
- Création de postes d'Adjoints au Maire
- Élections des Maires-Adjoints
- Tableau d'ordre du Conseil Municipal
- Attributions des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
- Élections des délégués aux organismes extérieurs
- Dématérialisation des convocations du Conseil Municipal

La liste « Tous ensemble, poursuivons notre CAP pour Armentières » ayant recueilli 203 voix, elle obtient 15 conseillers municipaux.

Les conseillers communautaires qui siègeront à la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq (CCPO) au nombre de 2 titulaires et 1 suppléant, sont tous issus de la liste arrivée en tête.

Ce sont, paritairment et alternativement : M. CARRÉ Vincent, Madame BORAWSKI Geneviève, titulaires et Monsieur DEVISMES Grégory, suppléant.

Le Conseil Municipal d'Armentières est pourvu dans sa totalité et se compose ainsi, classé par ordre alphabétique :

M.	BEAUMEL Adrien	M.	GIRODIER Sylvian
Mme	BORAWSKI Geneviève	Mme	LENFANT Laurence
M.	CARRÉ Vincent	Mme	MIESZKALSKI Déborah
Mme	CORDEY Lydie	M.	NUBUL Antoine
M.	DEVISMES Grégory	M.	RANDON Benoît
Mme	EGRET Hélène	Mme	ROSSI Nicole
M.	GALLARDO José	M.	WECKER Paul
Mme	GERMAIN Catherine		

La présidence du Conseil est cédée au doyen de l'assemblée, Monsieur CARRÉ Vincent, pour procéder à l'élection du Maire.

Monsieur CARRÉ, doyen des membres du Conseil Municipal prend la présidence de l'assemblée, procède à la lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et invite le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Monsieur CARRÉ Vincent est seul candidat.

1 ^{er} tour de scrutin :	Votants	15
	Suffrages exprimés	14
	Majorité absolue	8

Monsieur CARRÉ Vincent obtient 14 voix.

Monsieur CARRÉ Vincent ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Maire et immédiatement installé.

Il remercie les membres du Conseil Municipal pour la confiance accordée et propose de passer immédiatement à l'élection des adjoints en rappelant que le nombre ne peut excéder 30% de l'effectif des conseillers municipaux et qu'il souhaite s'entourer de 4 adjoints.

Accord du Conseil Municipal

En raison de la réforme des règles électorales touchant notre commune, cette élection se fait par scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, paritairement avec obligation d'alternance et qu'en conséquence c'est l'ordre de la liste qui détermine le rang des adjoints.

Une seule liste est présentée, portée par Monsieur Grégory DEVISMES.

ÉLECTION DES ADJOINTS

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé son bulletin de vote dans l'urne placée à cet effet.

1 ^{er} tour de scrutin :	Votants	15
	Suffrages exprimés	15
	Majorité absolue	8

La liste des Adjoints portée par Monsieur Grégory DEVISMES obtient 15 voix, est élue et immédiatement installée.

En raison de la réforme électorale, les conseillers élus sur chaque liste sont à égalité de voix dans chacune d'elle et l'ordre du tableau est déterminé par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral ; entre conseillers élus le même jour par le plus grand nombre de suffrages ; et à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Après l'élection des Adjointes l'ordre du tableau du Conseil Municipal s'établit donc comme suit :

Maire : CARRÉ Vincent
1^{er} Adjoint : DEVISMES Grégory
2^{ème} Adjoint : ROSSI Nicole
3^{ème} Adjoint : GALLARDO José
4^{ème} Adjoint : BORAWSKI Geneviève
Conseillers (203 voix) : GERMAIN Catherine
WECKER Paul
EGRET Hélène
LENFANT Laurence
NUBUL Antoine
RANDON Benoît
CORDEY Lydie
MIESZKALSKI Déborah
GIRODIER Sylvian
BEAUMEL Adrien

ATTRIBUTIONS DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Ce point, inscrit à l'ordre du jour, fera finalement l'objet du prochain Conseil Municipal.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

Monsieur le Maire rappelle que les organismes extérieurs, dont la commune est membre, ont besoin pour délibérer valablement que les conditions dans lesquelles ils siègent soient réunies.

A cet effet il est nécessaire que le Conseil Municipal élise en son sein ses délégués auprès des organismes extérieurs suivants :

- | | | |
|---|-------|----------------------------|
| ➤ | SDESM | 2 titulaires + 1 suppléant |
| ➤ | SICES | 2 titulaires |

Sont élus au SDESM dès le 1^{er} tour de scrutin, avec 15 voix chacun :

Titulaires : Benoît RANDON – José GALLARDO
Suppléante : Nicole ROSSI

Sont élus au SICES Trilport dès le 1^{er} tour de scrutin, avec 15 voix chacun :

Titulaires : Geneviève BORAWSKI – Déborah MIESZKALSKI

Avis favorable à l'unanimité des membres présents

DÉMATÉRIALISATION DES CONVOCATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre d'une réflexion allant dans le sens du développement durable et de manière à réduire sensiblement la consommation de papier, Monsieur le Maire propose aux Conseillers de dématérialiser les convocations aux réunions du Conseil Municipal en les envoyant simplement par voie électronique.

Avis favorable à l'unanimité des membres présents

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h05

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

SDESM = Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne
SICES = Syndicat Intercommunal du CES de Trilport

————— Signatures des Conseillers présents —————